



DÉSYNDICALISATION ET DÉFUSIONS

Le gouvernement Charest nous verra sur son chemin

SOUTENU PAR UN GROUPE DE MILITANTS ET DE MILITANTES, LE PRÉSIDENT DE LA FTQ, HENRI MASSÉ, A EXIGÉ LE RETRAIT DU PROJET DE LOI 7 CONCERNANT LE PERSONNEL SOIGNANT EN MILIEU FAMILIAL, LE 16 SEPTEMBRE EN COMMISSION PARLEMENTAIRE À QUÉBEC.

Le projet de loi prévoit que ces salariés (qu'on appelle les ressources intermédiaires depuis la désinstitutionnalisation) ne seront plus considérés comme étant à l'emploi des établissements publics qui recourent à leurs services. Il annule toute décision qui aurait pu être rendue par un tribunal en leur faveur.

La FTQ présentera un autre mémoire en commission parlementaire, le 14 octobre, pour faire savoir au gouvernement Charest sa ferme opposition au projet de loi 9 sur les défusions municipales.

Deux dossiers parmi d'autres qui touchent de près des milliers de membres dans les syndicats affiliés et au sujet desquels la FTQ ne restera pas silencieuse.

D'AUTRES INFORMATIONS CI-DESSOUS



Henri Massé était accompagné de : Jean-Pierre Ouellet, SQEES-298; Monique Audet, Service de la recherche FTQ; Jean Millette, un salarié de l'Hôpital psychiatrique Rivière-des-Prairies menacé de désyndicalisation; Serge Lalonde, SCFP.

MODIFICATION À LA LOI SUR LA FORMATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

La FTQ ne baissera pas les bras

« *Un recul inacceptable pour la société québécoise.* »

MALGRÉ LES REPRÉSENTATIONS INSISTANTES DU MILIEU SYNDICAL, DONT LA FTQ, LE MINISTRE DE L'EMPLOI, CLAUDE BÉCHARD, A RÉAFFIRMÉ, LORS D'UNE RENCONTRE LE 12 SEPTEMBRE, SON INTENTION DE DIMINUER LA PORTÉE DE LA LOI FAVORISANT LA FORMATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE.

Les médias avaient fait peu de cas de l'annonce du gouvernement libéral, au début de l'été, de lever le seuil d'assujettissement à la loi 90 (loi sur le 1 %) pour ne couvrir que les entreprises dont la masse salariale est supé-

rieure à 1 M \$, alors que ce seuil est actuellement fixé à 250 000 \$.

« Cette annonce, peu après la dernière élection, nous a surpris et choqués, a dit René Roy, secrétaire général de la FTQ. Les partenaires du marché du travail,

- René Roy, secrétaire général

qui sont pourtant directement associés à l'application de la loi, l'ont appris lors du discours sur le budget et n'ont pas été consultés, ni même informés au préalable. C'est d'autant plus surprenant que nous sommes en plein processus d'évaluation de la loi, qui doit mener à des propositions concrètes dans les mois à venir. C'est un recul inacceptable pour la société québécoise.

SUITE EN PAGE 3

ARTICLE 45

CODE DU TRAVAIL

Mobilisation sur la sous-traitance

La FTQ a averti le gouvernement Charest qu'il fera face à une mobilisation d'envergure s'il s'avise d'ouvrir l'article 45 du Code du travail qui civilise le transfert des conditions de travail en cas de cessation totale ou partielle des activités d'une entreprise ou d'une administration publique vers un sous-traitant.

« L'article 45 du code fait partie d'un ensemble de mesures qui ont grandement contribué à établir une certaine paix sociale dans les milieux de travail. Cette paix sociale est menacée par les propos tenus récemment par le premier ministre Charest concernant la sous-traitance, a déclaré le président de la FTQ, Henri Massé. La FTQ ne gardera pas les bras croisés pendant qu'on menace les conditions de travail de ses membres mais aussi

SUITE EN PAGE 6

TRANSPORT EN COMMUN À MONTRÉAL

Un bon règlement sans grève

Au moment de mettre sous presse, les chauffeurs d'autobus, opérateurs de métro et employés des services connexes de la Société de transport de Montréal votaient à près de 80 % en faveur d'une nouvelle convention collective. L'entente de quatre ans respecte le cadre financier de 11,7 % de la ville. Ces 3 680 membres de la section locale 1983 du SFCP-FTQ recevront donc le même traitement que les employés



municipaux, avec plusieurs autres gains appréciables. Entre autres, aucune mise à pied ne sera possible d'ici 2007. Le président du syndicat, Claude Benoît, s'est dit heureux d'avoir obtenu ces résultats sans avoir recours à la grève. « Et nos membres les plus jeunes seront protégés contre les mises à pied. »

SOMMAIRE

3

Assurance-emploi
LES DÉPUTÉS
FÉDÉRAUX AURONT
DE LA VISITE



SERGE JONGUÉ

4

COMMENT ET
POURQUOI
SYNDIQUER LES
PETITS GROUPES

5

Isabelle Narayana

L'HISTOIRE
D'UNE PASSION
POUR LES MÉTIERS
NON-TRADITIONNELS



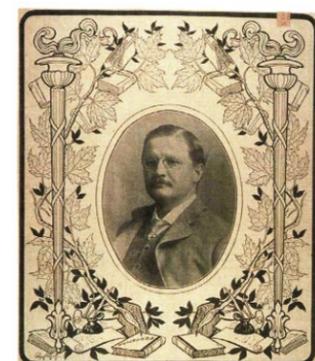
JACQUES LAVOIE

6

SEMAINE QUÉBÉCOISE
DES ADULTES
EN FORMATION

8

Chronique d'histoire
DES ÉCOLES
ET DES LIVRES



9

À la Source
LES JEUNES ET LA
SANTÉ-SÉCURITÉ
DU TRAVAIL

Les travailleurs d'Alcan adhèrent au Syndicat des Métallos

LES 800 MEMBRES DU SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉS DE L'ALUMINIUM D'ALMA (SNEAA) VIENNENT D'ADHÉRER MASSIVEMENT AU SYNDICAT DES MÉTALLOS, AFFILIÉ À LA FTQ. UN MOUVEMENT IMPORTANT DES TRAVAILLEURS DE L'ALUMINIUM SE DESSINE AU QUÉBEC EN FAVEUR DU SYNDICAT DES MÉTALLOS.

Le président et le vice-président du SNEAA, Stéphane Desgagné et Jean-Claude Bouchard, sont enchantés de la décision de leurs membres. «*Nous étions en contrat de service avec les Métallos, expliquent-ils. Nous avons été à même de constater la qualité des services, l'autonomie que nous gardons pour prendre nos propres décisions et les liens internationaux que nous pouvons développer grâce aux Métallos.*»

Mise sur pied prochaine d'un conseil mondial

En conférence de presse, le directeur québécois des Métallos, Michel Arsenault, a également annoncé que le syndicat travaille à la mise sur pied d'un conseil mondial des travailleurs du secteur de l'aluminium. «*Nous avons eu des rencontres préparatoires à Chicoutimi et à Las Vegas avec des délégués de toutes les régions d'Amérique du Nord, dont ceux de la Fédération des syndicats du secteur de l'aluminium (FSSA). Avec la Fédération internationale des organisations de travailleurs dans la métallurgie (FIOM), nous avons mis la dernière main à un projet de regroupement fort attendu par les travailleurs de ce secteur dans le monde entier.*»

La FSSA s'est associée au Syndicat des Métallos en 1995. Les Métallos représentent près de 40 000 travailleurs du secteur de l'aluminium en Amérique du Nord.



Stéphane Desgagné et Michel Arsenault lors de l'annonce des résultats du vote

SEAGRAM À LASALLE

Les TCA ont négocié des conditions décentes de fermeture

LE QUÉBEC PERDRA TRÈS BIENTÔT UNE DE SES ENTREPRISES LES PLUS CONNUES, LA DISTILLERIE SEAGRAM (AUJOURD'HUI GUINNESS) À LASALLE, AINSI QUE DES EMPLOIS DE QUALITÉ ET SYNDIQUÉS FTQ. EN ACTIVITÉ DEPUIS 70 ANS, CETTE USINE FERMERA SES PORTES LE 28 NOVEMBRE PROCHAIN. DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES, L'USINE ÉTAIT SPÉCIALISÉE DANS L'EMBOUILLAGE DU WHISKY CANADIEN CROWN ROYAL, DU RHUM CAPTAIN MORGAN ET D'AUTRES PRODUITS.

Malgré tout, «*le syndicat a réussi à négocier des conditions de fermeture décentes pour ses 200 membres*», a déclaré au Monde ouvrier Richard Vaillant, le président de la section locale des Travailleurs canadiens de l'auto (TCA-FTQ). «*L'âge moyen de nos membres est de 46 ans. Il fallait donc les aider au maximum à se sortir de cette passe difficile.*»



Richard Vaillant, président du syndicat local (TCA-FTQ) à la distillerie Seagram-Guinness, en compagnie de confrères de travail devant l'usine de LaSalle. Au centre, Francine Burnonville du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain.

Une cinquantaine de salariés ont déjà été transférés dans deux autres établissements appartenant, comme Seagram, à la multinationale britannique Diageo: les distilleries Schenley à Salaberry-de-Valleyfield et Diageo à Dorval. Le personnel des deux usines est membre d'un autre syndicat de la FTQ, les TUAC. Par ailleurs, une cinquantaine de salariés pourront partir à la retraite. Les autres toucheront de bonnes indemnités de départ et un comité de re-

classement a été mis sur pied pour les aider à trouver un nouvel emploi.

«*Nous avons vécu de durs moments depuis l'annonce de la fermeture en juin 2002, raconte Richard Vaillant. Les délégués sociaux ont travaillé très fort pour soutenir nos membres, avec l'aide constante du Conseil régional de la FTQ. Malgré tout, il y a eu un mort: un confrère de travail, désespéré, s'est suicidé. Mais grâce à l'entraide et à la solidarité, nous avons pu passer à travers.*»

Un premier Tim Hortons syndiqué à Longueuil

Le seul syndicat dans toute la chaîne de restaurants Tim Hortons au Québec vient d'être accrédité par la Commission des relations du travail. Le personnel du restaurant situé au 1375, boulevard Curé-Poirier Ouest, à Longueuil, compte une quarantaine de salariés qui sont maintenant membres de la section locale 500 des Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (TUAC-FTQ).

«*Les nouveaux pouvoirs accordés à la Commission, lors de la récente réforme du Code du travail, lui permettent d'accélérer les procédures d'accréditation syndicale. Nous en avons un bon exemple dans ce dossier: l'accréditation est venue un mois après le dépôt de la requête*», explique René Roy, secrétaire général de la FTQ. La présidente du syndicat local, Denise Richard, précise que la grande majorité des

salariés avaient signé leur carte d'adhésion. «*Nous avons choisi de nous syndiquer pour améliorer*

nos conditions de travail et de salaire, mais aussi pour être respectés par l'employeur.»

Tim Hortons, la plus importante chaîne de café et de produits de pâtisserie au Québec, compte 240 restaurants. Elle est présente ici depuis 1977. Dans tout le Canada et aux États-Unis, la chaîne compte quelque 2 500 restaurants et 55 000 employés. C'est une filiale de la compagnie américaine Wendy's.

On reconnaît la présidente du syndicat, Denise Richard, en avant à gauche.



Le Monde ouvrier

Journal de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

Président: Henri Massé

Secrétaire général: René Roy

565, boulevard Crémazie Est
Bureau 12100

Montréal, Québec H2M 2W3

Téléphone: (514) 383-8000

Télécopie: (514) 383-8001

Courriel: ftq@ftq.qc.ca

Portail FTQ: www.ftq.qc.ca

Rédactrice en chef: Carole Clément

Collaboration: Benoît Shimbi Katchelewa et Elisabeth Roy-Trudel, stagiaires; Robert Bellerose, SFCP; Francine Burnonville,

CRFTQMM; Alain Cossette, AFPC; André Laplante, Métallos; Monique Audet, Marc Bellemare, Louis Cauchy, Robert Demers, Johanne Deschamps, Louis Fournier, Louise Miller et Dominique Savoie, FTQ.

Graphisme: Anne Brissette

Photos: Serge Jongué et Jacques Lavoie

Produit par des travailleuses et travailleurs syndiqués chez Litho Acme

Tirage 57 000 exemplaires

Toute reproduction totale ou partielle des articles est permise, et même encouragée, à condition d'en indiquer la source.

Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec

ISSN 0700-8783



COUPON D'ABONNEMENT GRATUIT

Nom _____

Prénom _____

Syndicat ou organisme _____ Section locale _____

Adresse _____

Ville _____ Province _____ Code postal _____

Employeur _____

Téléphone Travail () poste Résidence ()

Courriel _____ Nombre d'exemplaires _____

Du bon et du moins bon en équité salariale

LA PROPOSITION PROMISE EN JUIN DERNIER PAR LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DU TRÉSOR, MONIQUE JÉRÔME-FORGET, DANS LE DOSSIER DE L'ÉQUITÉ SALARIALE DU SECTEUR PUBLIC ET PARAPUBLIC QUÉBÉCOIS SE FAIT TOUJOURS ATTENDRE.

Les quelque 400 000 travailleuses et travailleurs concernés avaient pourtant consenti une prolongation de leurs contrats de travail pour compléter les travaux d'évaluation et dissocier ce dossier de celui des négociations collectives.

L'U de M contre l'équité

Au moment d'écrire ces lignes, l'Université de Montréal refusait toujours d'accorder l'équité salariale à ses employés de soutien,

membres du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP-FTQ), malgré un avis de la Commission des droits de la personne donnant raison au syndicat. Cet avis faisait suite à une plainte déposée par le syndicat en 1996. Le 12 juin 2003, la Commission a reconnu l'existence d'une « discrimination fondée sur le sexe dans le système d'évaluation et la structure salariale ». L'affaire devrait se retrouver sous peu devant le Tribunal des droits de la personne.

En Ontario

Pendant ce temps, quelque 100 000 travailleuses ontariennes du secteur public recevront 414 millions de dollars du gouvernement de l'Ontario dans le cadre d'un règlement sur l'équité salariale. Ce règlement historique a été conclu suite à

la contestation organisée par quatre femmes et cinq syndicats, dont le SCFP.

Chez Bell

Et puis la Cour suprême a finalement débouté Bell Canada, le 26 juin dernier. L'entreprise contestait depuis des années la légitimité et l'impartialité du Tribunal des droits de la personne pour statuer sur les enjeux relatifs à l'équité salariale. Le secrétaire général de la FTQ, René Roy, a exhorté Bell Canada à mettre un terme à cette saga juridique qui dure depuis... 13 ans et à enfin négocier de bonne foi avec le Syndicat des communications, de l'énergie et du papier (SCEP-FTQ).

Extraits tirés du SCFP en bref

16 mai 2003 - Après deux mois et demi de grève, le personnel de soutien de l'Université de Montréal accepte la proposition de règlement soumise par la médiatrice-conciliatrice du ministère du Travail. Celle-ci ne concerne toutefois pas l'équité salariale. Un mois plus tard, soit le 12 juin, la Commission des droits de la personne et de la jeunesse recommandait à l'U de M de verser plus de 35 millions de dollars aux employées de soutien victimes de discrimination.



ARCHIVES SCFP

SUITE DE LA PAGE 1

Le Québec se trouve toujours parmi les provinces où l'on investit le moins dans la formation en emploi et ce, même si des pas importants ont été faits durant les dernières années.

« Nous n'acceptons pas que l'on annule tout le travail accompli durant les dernières années. Nous répétons au gouvernement de ne pas aller de l'avant avec cette modification sans qu'il y ait un véritable débat de société, affirme René Roy. Nous allons poursuivre la mobilisation pour préserver cet acquis social qui est dans l'intérêt de l'ensemble de la collectivité. »

Un message négatif

En 2002, le Québec a adopté une Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue qui met l'accent sur la formation de la main-d'œuvre. La Commission des partenaires du marché du travail, à laquelle la FTQ participe, a joué un rôle déterminant dans l'élaboration de cette politique, notamment en faisant reconnaître la pertinence de la formation offerte dans les entreprises. De

plus, la Commission a soutenu plusieurs initiatives pour aider les petites entreprises à répondre aux besoins de formation de leur main-d'œuvre.



Le secrétaire général de la FTQ, René Roy

« En voulant les retirer de l'application de la loi, le gouvernement envoie aux petites et moyennes entreprises un message clair à l'effet que la formation de leur main-d'œuvre est moins importante que pour les grandes entreprises, selon René Roy. Ce ne sont pas les entreprises syndiquées qui seront les plus touchées car nous avons toujours la possibilité de négocier. Ce sont les plus vulnérables, ceux et celles qui ont davantage

besoin du soutien d'une telle loi, qui seront pénalisés. »

Où est l'intérêt collectif ?

On semble avoir oublié que la loi sur le 1 % (de la masse salariale réservée à la formation) a d'abord pour objectif d'augmenter la qualification de la main-d'œuvre et qu'elle vise particulièrement les entreprises où il se fait peu de formation.

Malgré la croyance populaire, la loi ne s'applique toujours qu'à environ 35 000 des 260 000 entreprises québécoises, soit celles dont la masse salariale est supérieure à 250 000 \$. Or, en portant le seuil d'assujettissement à 1 M \$, la loi ne s'appliquerait plus qu'à 10 000 entreprises et près du quart des travailleurs et travailleuses ne seraient plus couverts par la loi.

Un débat nécessaire

Tout le travail réalisé à partir de consensus entre les grands acteurs du marché du travail depuis près de 10 ans risque maintenant d'être fragilisé, de même que notre modèle de partenariat cité partout en exemple.

UNE SITUATION QUI DOIT CHANGER

L'assurance-emploi fait souffrir au lieu d'aider

LES STATISTIQUES NE MENTENT PAS : DURANT LES DIX DERNIÈRES ANNÉES, LES FEMMES ET LES JEUNES ONT MAJORITAIREMENT FAIT LES FRAIS DES RÉFORMES SUCCESSIVES DU RÉGIME D'ASSURANCE-EMPLOI. CETTE SITUATION DOIT CHANGER.

Un rapport publié début septembre par le Congrès du travail du Canada (CTC) et la FTQ montre que le Régime d'assurance-emploi mis en place en 1996 procure des prestations à seulement un tiers des travailleuses et 44 % des travailleurs qui perdent leur emploi.

La FTQ et le CTC réclament du gouvernement fédéral qu'il bonifie sans tarder l'accessibilité au régime d'assurance-emploi pour couvrir au moins 70 % des chômeurs et chômeuses.

Les données compilées par le CTC confirment combien le marché du travail a changé. Les travailleurs et les travailleuses d'aujourd'hui ont plus besoin qu'avant d'un régime d'assurance-emploi qui les protège entre deux emplois.

Le régime doit donc être revu en fonction de la réalité actuelle du marché du travail. Par exemple, il est inadmissible que le nombre minimal des heures de travail pour être éligible à des prestations ait triplé.

La recherche montre que la protection de l'assurance-emploi a été coupée de moitié depuis le début des années 90. Au cours de cette même période, les femmes ont été plus nombreuses à chercher de l'emploi dans les secteurs qui comptent largement sur une main-d'œuvre à temps partiel ou saisonnière comme le tourisme ou les services.

« À l'heure actuelle, le gouvernement fédéral semble administrer ce régime d'assurance dans son propre intérêt plutôt que dans l'intérêt des travailleurs et des travailleuses, affirme René Roy, secrétaire général de la FTQ. Il est inacceptable que la législation actuelle prive la majorité de ceux et celles qui cotisent du droit de toucher des prestations en cas de perte d'emploi. Et il est particulièrement scandaleux que les femmes soient les plus durement touchées. »

Des chiffres qui font frémir

	1990		1996		2001	
	H	F	H	F	H	F
Canada	501	354	365	243	289	167
Québec	172	121	127	84	99	56



SERGE JONGUÉ

En 1999-2000, 64 % des surplus accumulés de l'ordre de 40 milliards \$ ont été payés par les travailleurs et les travailleuses gagnant moins de 20 000 \$ par année.

À l'heure actuelle, seulement 47 % des sans-emploi sont indemnisés au Québec. En 2001, 39 % des Québécoises sans emploi touchaient des prestations, à comparer à 53 % des Québécois. L'écart s'élargit chaque année. Il est passé de 3 % à 14 % entre 1996 et 2001.

Depuis 1996, les chômeuses et chômeurs du Québec ont été privés de plus de trois milliards de dollars par année. Cela représente environ 900 millions par année pour la seule île de Montréal, quelque 325 millions pour les sept comtés fédéraux de la grande région de Québec et 154 millions en Mauricie.

Mobilisation à prévoir

Après s'être approprié les surplus accumulés de 45 milliards \$, Ottawa veut éliminer le surplus annuel par une diminution du taux de cotisation. Cela rendra très difficile la bonification du programme sans action et sans mobilisation de notre part.

D'ailleurs, les députés fédéraux du Québec doivent s'attendre à de la visite de la part des représentants et représentantes des conseils régionaux de la FTQ durant l'automne. Déjà, le président de la FTQ leur a fait parvenir une lettre et des conférences de presse ont eu lieu dans plusieurs régions pour informer la population des enjeux et inciter les gens à réagir.

Négocier l'organisation du travail

BIEN DES MYTHES CIRCULENT SUR L'INCAPACITÉ DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS VIEILLISSANTS À ÊTRE VÉRITABLEMENT PRODUCTIFS. L'ORGANISATION DU TRAVAIL EST CEPENDANT RESPONSABLE DE NOMBREUSES DIFFICULTÉS VÉCUES PAR LA MAIN-D'ŒUVRE VIEILLISSANTE, MAIS AUSSI PAR LES PLUS JEUNES. DANS LE PREMIER ARTICLE D'UNE SÉRIE DE TROIS, NOUS REVENONS ICI SUR UN DES ASPECTS SOULEVÉS LORS DU COLLOQUE SUR LE VIEILLISSEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE, TENU PAR LA FTQ EN JANVIER 2003.

L'usure au travail n'a pas d'âge

Ces deux dernières décennies, les employeurs ont fait des choix qui pèsent lourd sur notre qualité de vie au travail: la précarité des emplois avec son lot d'insécurité; les coupures de postes et l'augmentation de la charge de travail pour ceux et celles qui restent; l'augmentation des cadences là où on travaille à la chaîne; les exigences d'horaire de travail en continu, sur appel, tous les jours de la semaine, etc. Le juste-à-temps a envahi autant le secteur manufacturier que les services. Comme si on n'avait plus le droit d'avoir une minute ou même une seconde de temps non productif. Nos membres, jeunes et plus âgés,

sont essouffés. Cela a des effets sur leur santé mentale et physique.

Nos membres sont de plus en plus nombreux à prendre un congé de maladie de longue durée pour des motifs liés à la santé mentale. Il est impossible de ne pas faire le lien avec la désorganisation du travail. S'il faut s'inquiéter de ses effets sur nos membres vieillissants, il est tout aussi important de protéger les plus jeunes d'une usure prématurée.

Des solutions collectives

Déjà, plusieurs ont choisi des solutions individuelles pour se retirer temporairement ou définitivement d'un milieu de travail qui les agresse:

prendre un congé sans solde ou à traitement différé, lorsque c'est possible, ou encore prendre sa retraite de plus en plus jeune. On se souviendra qu'au milieu des années 90, dans le secteur public québécois, plus du double du nombre prévu de personnes ont pris une pré-retraite, pas toujours dans des conditions financières intéressantes. Le ras-le-bol était très fort face à une organisation du travail éprouvante.

Mais des solutions collectives existent: il faut agir sur l'organisation du travail et sur les conditions de travail physiques et mentales. La solidarité des plus jeunes envers les plus vieux sera d'autant plus grande que les améliorations seront bénéfici-

ques à tout le monde, comme ce fut le cas lors de l'intégration des femmes dans des emplois non traditionnels. Lorsqu'on a réussi à identifier clairement les contraintes des environnements de travail, les mesures proposées (adaptation des infrastructures, des outils, des équipements, etc.) ont facilité la vie tant des hommes que des femmes.

Dans certains milieux de travail, l'avancée en âge de nos membres nous a permis de convaincre l'employeur d'utiliser au mieux l'approche ergonomique. Notre expérience en santé et sécurité du travail doit servir à améliorer une organisation du travail qui fait souffrir physiquement et mentalement nos membres de tous âges.

AGIR SYNDICALEMENT

DES CHANGEMENTS ERGONOMIQUES BÉNÉFIQUES

Depuis 10 ans, Raymonde Piché représente une trentaine de membres des Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (TUAC-1991P) au comité de santé-sécurité chez Lipton. Après 40 ans au service du fabricant de sachets de thé, elle connaît bien les difficultés d'opération de toutes les machines et les problèmes qu'elles entraînent.



Membre des TUAC-1991P, Raymonde Piché siège au comité de santé-sécurité chez Lipton depuis dix ans.

«L'avantage, c'est que l'employeur coopère. Il a toujours été à l'écoute en ce qui concerne la santé et la sécurité. D'ailleurs, nous sommes à notre troisième année sans accident du travail. Si on améliore les statistiques d'accidents, c'est sûr que l'employeur sauve de l'argent.»

Chez Lipton, la moyenne d'âge est de 59 ans. La clé des changements ergonomiques est la rotation aux quatre heures. «J'ai travaillé fort là-dessus. Avant, on faisait huit heures au même poste, avec les mêmes poids à transporter, les mêmes gestes répétitifs en pince. Le fait de changer plus souvent de travail a beaucoup amélioré les problèmes de dos, d'épaules et de bras.

On a aussi ajusté les tables de travail, la vitesse des machines et fourni des chaises adaptables. De quoi soulager tout le monde.

Un monte-personne pour soulager les genoux

François Pagé est délégué syndical de la Fraternité interprovinciale des ouvriers en électricité (FIPOE), affiliée au Conseil conjoint de la FTQ. À l'usine SGL Canada de Lachute où il travaille depuis 20 ans, le syndicat représente une soixantaine de membres qui fabriquent des électrodes de carbone, un produit servant aux aciéries.

«Chez nous, on a modifié des installations: on a ajouté un monte-personne et des contrôles à distance pour le pont-roulant. On a aussi adapté les chariots-élévateurs pour corriger certains problèmes physiques. Ça nous a pris environ deux ans de démarches, de

discussions avec l'employeur et d'études pour en arriver là.»

Durant les divers quarts de travail, une douzaine de travailleurs doivent se rendre dans le pont-roulant, à une vingtaine de mètres (60 pieds) dans les airs, cinq ou six fois par jour.



Avant les changements, ils y grimpaient à l'aide d'une échelle fixe. Le monte-personne était devenu essentiel, avec une main-d'œuvre dans la quarantaine qui ressentait de plus en plus de malaises. «Les gars commençaient à avoir mal aux genoux, surtout à la fin de la journée, quand ça faisait six fois qu'ils montaient. On s'est dit: qu'est-ce qu'on va faire rendus à 60 ans?»

Après deux ans avec le nouvel équipement, la qualité de vie au travail s'est grandement améliorée. Et elle profitera aux autres générations.

François Pagé, délégué syndical de la FIPOE à l'usine SGL Canada de Lachute

LAURENTIDES-LANAUDIÈRE

Recherche sur la syndicalisation des petits groupes

Au cours de l'automne 2003, la FTQ Laurentides-Lanaudière collabore avec le Collège FTQ-Fonds et l'Université du Québec en Outaouais à une recherche sur la syndicalisation des petits groupes. L'étude vise à mieux comprendre sous quelles conditions la syndicalisation des petites entreprises (20 salariés et moins) est possible et dans quelles circonstances elle est recherchée par les syndicats.

On vérifiera s'il existe des différences dans un même secteur d'activité économique ou selon les statuts et les types d'emploi. On verra aussi si nos approches de syndicalisation peuvent être développées pour répondre aux besoins de secteurs traditionnellement moins ciblés, comme le communautaire ou l'économie sociale.

D'autres questions se posent: y a-t-il des modèles

d'organisation et de services qui assurent une certaine viabilité à ces petites unités? Existe-t-il des approches gagnantes?

En somme, il s'agit de mieux comprendre la présence et la forme de l'offre syndicale dans les plus petites entreprises et organisations.

Une collaboration essentielle

Renaud Paquet est le chercheur mandaté pour effectuer le travail. Il souhaite

rencontrer des organisatrices et organisateurs syndicaux pour des entrevues d'environ une heure et demie ainsi que quelques dirigeants et dirigeantes de petites unités.

«Nous sommes heureux que des partenaires de la FTQ acceptent de s'associer à ce projet qui permettra au mouvement syndical d'être mieux documenté sur les possibilités de syndicalisation des petits

groupes et nous les en remercions. Nous souhaitons que les syndicats affiliés partagent notre enthousiasme envers ce projet», mentionne Lucie Clément, conseillère régionale de la FTQ dans Laurentides-Lanaudière.

La recherche est rendue possible grâce à une contribution de 2 000 \$ des Alliances de recherche universités-communautés (ARUC).

Portrait d'une jeune militante

ISABELLE NARAYANA EST UNE MILITANTE QUI NE SE CONTENTE PAS D'AVOIR DES IDÉES ET DE LES DÉFENDRE. ELLE PASSE À L'ACTION. ET LORSQU'ELLE S'IMPLIQUE, C'EST POUR DES CAUSES ET DES PRINCIPES, POUR FAIRE AVANCER LA SOCIÉTÉ QUI A BESOIN DE GENS COMME ELLE POUR BOUGER.

Pas surprenant, donc, que cette membre de la section locale 301 du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP-FTQ), qui milite au sein du comité de l'environnement et du comité du programme d'accès à l'égalité du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, ait remporté les honneurs du programme Femmes de mérite 2003 de la Fondation Y des femmes.

L'étonnement fut total pour ce petit bout de femme qui tient difficilement en place. Dans la catégorie Services publics, le nom d'Isabelle Narayana côtoyait celui de Vera Danyluk, ancienne présidente de la Communauté urbaine de Montréal, qui était aussi finaliste. Certaines des récipiendaires sont des personnalités bien connues : Janette Bertrand, l'astronaute Julie Payette, la journaliste Marie-José Turcotte ou la médaillée d'or Nathalie Lambert.

Les cols bleus touchés

C'est une amie mécanicienne, Johanne Daly, rencontrée au FRONT (Femmes regroupées en options non traditionnelles) et lauréate en 1999, qui a soumis la candidature d'Isabelle à la Fondation Y des femmes.

Cette reconnaissance publique a touché les cols bleus et le syndicat : «J'estime que ce prix revient à toutes celles et tous ceux qui travail-



Isabelle travaille comme col bleu ou dans la construction. Parfois, elle fait les deux à la fois.



En 1987, Isabelle Narayana passe un mois au Nicaragua, en pleine guerre civile, avec Des fermiers pour la paix, une ONG albertaine. Elle a aussi servi d'interprète pour des groupes de solidarité avec le Chili et le Salvador.

lent dans l'ombre, qui luttent sans jamais avoir de reconnaissance. Ces personnes ont plus de mérite que celles qui gagnent des prix. C'est pourquoi je tiens à les remercier.»

Deux métiers plutôt qu'un

Isabelle Narayana exerce deux métiers non traditionnels : jardinière et plombière. Une situation doublement exemplaire dans une société qui, certes, a fait de gros efforts pour soutenir et encourager les femmes à se tailler une place de choix, mais où elles doivent encore «bûcher» plus dur pour être reconnues.

Que fait-elle sur un chantier de construction du centre-ville de Montréal si elle est col bleu ?

«Pour l'instant, je suis en congé sans solde parce que la Ville de Montréal n'a pas de poste d'apprenti-plombier. À ce que je sache, il n'y a qu'une femme dans un métier réglementé à la Ville. Elle travaille comme électricienne».

Isabelle explique ce qu'elle entend par métier réglementé : «Les métiers de plombier et d'électricien sont régis par des codes particuliers. Il y a une soudeuse et des femmes sérigraphes à la Ville. Mais la soudure, par exemple, est définie comme une occupation. Je ne voudrais pas que la venue des femmes dans les métiers non-traditionnels soit un prétexte pour déréglementer les métiers.»

Et lorsqu'elle retourne à la Ville, quel est son boulot ?

«L'été, je suis jardinière. L'hiver, je suis en disponibilité. Je travaille comme éboueuse, ou à l'asphalte, ou au ménage. Mais que je retourne comme col bleu ou dans la construction ou les deux à la fois, le gros de mon travail se fait au niveau syndical. Par exemple,



Le 8 juillet 2003, devant l'Hôtel de ville de Montréal où elle a témoigné aux audiences municipales sur les pesticides.

récemment, nous avons surveillé de près les audiences publiques sur les pesticides. J'y ai fait des présentations qui demandent énormément de préparation.»

Contre les pesticides

Comment trouve-t-elle le temps et l'énergie de militer en faveur de l'abolition des pesticides sur l'île de Montréal ? Le projet de règlement municipal relatif à leur utilisation lui tient à cœur. «La population se fait empoisonner à son insu. Par exemple, les taux de cancer infantiles ont augmenté de 25 % au cours des 25 dernières années¹. Le règlement qu'étudie la Ville est basé en grande partie sur des documents produits par la Coalition pour des alternatives aux pesticides dont je fais partie. On y sonne l'alarme contre des produits comme le 2,4-D², qui sont encore utilisés dans les espaces verts.» Le 8 juillet, elle témoignait aux audiences municipales sur la question.

Son passé de chercheuse en biologie végétale l'a amenée à comprendre l'action des pesticides et ses dangers pour la santé, particulièrement celle des fem-

DES EXPÉRIENCES DIVERSES

Isabelle Narayana a fait maints détours depuis qu'elle a quitté l'université

Franco-Albertaine, elle travaillait l'été comme manœuvre agricole : «J'ai besoin de me dépenser physiquement, j'aime le contact avec la terre.» Après son bac en agronomie, elle entreprend des études de maîtrise en physiologie végétale à l'Université de Montréal. C'est là qu'elle découvre des faits qui la bouleversent. «J'ai commencé à être alarmée quand j'ai réalisé que finançait la recherche et l'enseignement. J'ai refusé de faire le jeu des transnationales pour travailler à produire des organismes modifiés génétiquement.» Elle termine sa maîtrise en 1990 et quitte la recherche. C'est alors qu'un jardinier du Jardin botanique lui parle d'un job de col bleu.

Elle travaillera donc comme jardinière l'été et comme chargée de cours pour les laboratoires à l'Université de Montréal le reste du temps.

Puis, en 2001, elle réalise un rêve de jeunesse en complétant une formation de plombière. «Quand j'ai fini mon secondaire, je voulais être plombière mais les gens riaient de moi parce que j'étais une femme et qu'en plus j'étais petite. C'est vrai qu'il faut être vraiment prête et savoir comment ça se passe dans un milieu d'hommes. Mai j'ai eu beaucoup de chance car j'ai pu apprivoiser le contact avec les métiers non traditionnels au fil de mes expériences sur la ferme dans l'Ouest, comme pompiste et puis comme jardinière.»

Au cours des ans, elle a toujours tenté de mettre ses connaissances au service de la population. «Les fonds publics ont aidé à mon éducation. Je me dois d'aider la société en retour.»

Elle termine sur ces mots qui témoignent de son engagement : «L'exploitation des ressources et l'exploitation des êtres humains relève de la même cupidité et du même manque d'éthique. Combattre l'un, c'est combattre l'autre.»



mes. C'est ainsi qu'elle travaille auprès d'Action cancer du sein de Montréal. Elle est d'ailleurs soutenue par la Coalition pour des alternatives aux pesticides fondée par la biologiste Edith Smeesters. Ce groupe a amené le gouvernement du Québec à adopter un Code de gestion des pesticides en mars 2003 qui interdit progressivement leur utilisation sur les pelouses des espaces verts publics, commerciaux et privés.

À la fin de sa maîtrise en physiologie végétale, à l'Institut de recherche en biologie végétale affilié à l'Université de Montréal. On reconnaît les locaux du Jardin botanique de Montréal.

1. Rapport de l'Institut canadien de la santé infantile, 1998.

2 Le 2,4-D est l'agent actif de produits distribués sous des marques de commerce comme Killex, Weedex ou Weedout. On le soupçonne, comme d'autres produits du genre qui sont des «calques d'hormones», d'être à l'origine de l'augmentation de l'asthme, de l'hyperactivité, du cancer du sein, de la prostate et des testicules.

Apprendre, ça vaut le coup... tout au long de la vie

LA DEUXIÈME ÉDITION DE LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DES ADULTES EN FORMATION AURA LIEU DU 26 AU 31 OCTOBRE, AVEC COMME THÈME « APPRENDRE, ÇA VAUT LE COUP ». LES OBJECTIFS DE L'ÉVÉNEMENT SONT DE VALORISER LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE ET CE, DANS TOUS LES LIEUX DE VIE DES QUÉBÉCOISES ET DES QUÉBÉCOIS.

Pour ce faire, les organisateurs (l'Institut canadien d'éducation des adultes, le ministère de l'Éducation, les centrales syndicales, les groupes communautaires et les institutions d'enseignement) visent à donner la parole aux adultes et à susciter une attitude positive à l'égard de la formation tout au long de la vie, une activité enrichissante qui vaut le coup.

La FTQ vous invite à entamer une réflexion sur la formation (accès à la formation en emploi, pertinence

de la formation syndicale, etc.) dans vos milieux de travail. La FTQ produira une vidéo qui sera présentée dans le cadre du salon sur la santé et la sécurité à la fin du mois d'octobre et qui sera par la suite diffusée par le Service de l'éducation. À travers des témoignages, la vidéo dévoilera comment les cours en santé-sécurité ont marqué la vie et le travail des militants et militantes.

Pour connaître les activités qui se déroulent dans votre région, visitez le site www.semaine.icea.qc.ca



Une activité dans le cadre de la
**SEMAINE QUÉBÉCOISE
DES ADULTES EN FORMATION**
www.semaine.icea.qc.ca

Des activités en milieu de travail

Les adultes en formation, ce sont aussi nos membres qui participent à des activités de formation dans leur milieu de travail : formation de base, apprentissage du français, apprentissage de nouvelles techniques, entraînement sur de nouveaux équipements, etc. Pourquoi ne pas profiter de cette semaine spéciale pour souligner l'effort de vos membres qui sont engagés dans ces activités de formation en emploi ?

Différentes activités peuvent être envisagées, avec ou sans la collaboration de l'employeur, par exemple :

- Un dîner, un 5 à 7, un souper ou une soirée spéciale de célébration avec témoignages de participants et participantes aux activités de formation;
- La tenue d'un stand d'information ou l'organisation d'une exposition;
- La réalisation d'un journal spécial sur la formation;
- L'organisation d'un concours, par exemple pour la production d'affiches de promotion de la formation, etc.

Nous vous invitons à informer le Service de l'éducation de la FTQ des activités que vous réalisez pour que nous puissions les intégrer à la liste de toutes les activités organisées par les affiliés de la FTQ durant la Semaine des adultes en formation.

DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION PORTES OUVERTES DANS HUIT CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Dans le cadre de la *Semaine québécoise des adultes en formation*, du 25 au 31 octobre, l'industrie de la construction tiendra une Journée portes ouvertes, le mercredi 29 octobre, de 15 h à 21 h.

À cette occasion, la Commission de la construction du Québec, le Fonds de formation des travailleurs de l'industrie de la construction (FFIC) et le Plan de formation des travailleurs du secteur résidentiel invitent les travailleuses, les travailleurs et les employeurs à visiter les installations mises à

leur disposition dans le cadre des activités de perfectionnement. On pourra en connaître davantage sur les formations offertes et les mesures de soutien financier disponibles.

Centres de formation professionnelle participants :

- Centre de formation des métiers de l'acier, Anjou
- École Pierre-Dupuy, Longueuil
- École des métiers de la construction de Montréal
- École des métiers et occu-

pations de l'industrie de la construction de Québec

- Le Chantier, Laval
- Centre national de conduite d'engins de chantier, Pavillon St-Jean-Chrysostome
- Centre national de conduite d'engins de chantier, Pavillon Les Cèdres
- École polymécanique de Laval

Renseignements auprès de votre syndicat, de la ligne *Info perfectionnement* au 1 888 902-2222 ou visitez les sites www.ffc.ca ou www.ccq.org.

SUITE DE LA PAGE 1

celles de milliers de travailleuses et de travailleurs à l'emploi de PME.»

Plus de sous-traitance au Québec qu'ailleurs au Canada

Le confrère Massé se demande pourquoi on cherche, encore une fois, à défaire quelque chose qui fonctionne bien. « L'article 45 n'a jamais empêché le recours à la sous-traitance, dit-il, bien au contraire. Il se fait plus de sous-traitance au Québec que partout au Canada. » D'ailleurs, la FTQ représente les salariés de bon nombre de ces sous-traitants. Il cite l'exemple de Bombardier où l'entreprise sous-traitante a décrété un lock-out des

employés de cafétérias pour se soustraire à l'obligation de respecter les conditions de travail antérieures. Et les salariés ont déclenché la grève pour les faire respecter.

« Le salaire de ce monde-là, en majorité des femmes, est passé de 19,25 \$ à 7,75 \$ l'heure du jour au lendemain. Ils ont perdu leur fonds de pension et la presque totalité de leurs assurances. On ne peut pas laisser faire ça. »

Pourtant, les libéraux étaient présents au moment de la réforme du Code du travail qui datait de 1964. « Aujourd'hui, ils sortent de leur chapeau une modification sans fondement qui risque de provoquer une levée de boucliers généralisée et des désordres sociaux majeurs » conclut Henri Massé.

ATTENTION AUX BÉNÉVOLES DURANT UNE GRÈVE

Savoir si des bénévoles ont le droit de travailler à la place de grévistes durant un conflit de travail relève de l'appréciation du tribunal.

C'est le sens d'une décision rendue en faveur de l'Union des employés et employées de service (UES-800) dans une affaire qui l'opposait au Club de

golf Saint-Laurent, un conflit qui a duré 23 mois.

Rien dans le Code du travail ne prohibe expressément le travail effectué par des bénévoles. Cela est vérifiable dans la jurisprudence. Cependant, la Cour supérieure a entériné le point de vue de l'enquêteur qui a conclu

que les personnes travaillant dans l'entreprise précitée n'étaient pas des bénévoles.

Référence : no 200-05-017240-024, en appel no 200-09-004127-020

Tiré de *Dispositions anti-briseurs de grève, Des bénévoles peuvent-ils effectuer le travail?*, Collection GRH – Avril 2003

Une base de données interactive

Le Comité d'adaptation de la main-d'œuvre (CAMO) pour personnes handicapées a mis en ligne un nouvel outil visant à promouvoir le potentiel de travail des personnes handicapées. *Cible: Emploi*, une base de données interactive, se veut un outil de référence et d'orientation accessible qui, à partir d'exemples concrets, met en lumière les multiples possibilités liées à



l'intégration et au maintien en emploi des personnes handicapées.

Vous voulez connaître les différentes possibilités d'emploi? Des exemples d'adaptation de postes de travail? Les différentes mesures d'accommodement

professionnel? Les possibilités d'aide financière? Des exemples d'intégration progressive en emploi? Vous trouverez toutes ces informations et plus en consultant la base de données interactive de *Cible: Emploi* au www.camo.qc.ca.

Pour plus d'informations : 1 888 ou (514) 522-3310; télécopieur : (514) 522-4708; ATS : (514) 522-5425; courriel : camo@camo.qc.ca.

Pour améliorer l'efficacité de notre soutien aux membres

C'est dans le but de mieux aider les membres et aussi pour développer la solidarité entre eux que les comités de la condition féminine et de la santé-sécurité de la FTQ ont tenu une deuxième rencontre mixte, le 9 septembre.

La première rencontre du genre avait eu lieu en décembre 1999. On y avait examiné une recherche sur la violence en milieu de travail et sur les problèmes de santé-sécurité des femmes au travail.

Encore une fois, les deux comités ont profité de l'expertise du CINBIOSE de l'UQAM et de la présence de Katherine Lippel, co-directrice de l'équipe de recherche *L'invisible qui*

fait mal. Elle a fait état de ce qu'ont constaté les chercheuses sur ce que vivent les travailleurs et les travailleuses lors d'une audience à la Commission des lésions professionnelles (CLP).

Une audition à la CLP = stress élevé

Certains témoignages recueillis font foi de l'incompréhension qu'ont les victimes du rôle des différentes personnes qu'elles rencontrent à la CLP. Une des conclusions de l'étude, qui n'étonnera personne, est qu'il

s'agit d'un processus difficile à vivre. On s'est penché sur les problèmes vécus par les hommes autant que par les femmes, particulièrement le stress du contre-interrogatoire.

Les résultats de l'étude devraient nous permettre de mieux orienter notre travail de représentation et de mieux soutenir les membres que nous représentons à la CLP.

La présentation est disponible sur le portail Internet de la FTQ au www.ftq.qc.ca.



Examiner notre comportement lors des auditions à la CLP et s'interroger sur la perception qu'ont de nous nos membres peut parfois être un exercice difficile. Les membres du comité de condition féminine et du comité de santé-sécurité de la FTQ s'y sont prêtés ensemble le 9 septembre.

COLS BLEUS REGROUPÉS DE MONTRÉAL Une école syndicale des jeunes obligatoire

Difficile de résumer en quelques lignes la force de conviction et l'enthousiasme que dégage Norman Weaner lorsqu'il parle de l'École syndicale des jeunes de la section locale 301 du SCFP-FTQ. Formateur syndical depuis six ans, Norman est responsable de l'école qui se tient sur quatre jours, à l'extérieur de Montréal, et qui en est à sa troisième année d'existence.

L'importance de la formation

Depuis un amendement aux statuts en vigueur depuis janvier 1996, il faut avoir suivi le cours « Mon syndicat » pour être membre en règle de la section locale 301 du SCFP. C'est dire l'importance de la formation des jeunes et des moins jeunes pour ce syndicat reconnu pour son militantisme et sa combativité.

« Surtout avec les fusions sur l'île de Montréal, il a fallu mettre les bouchées doubles pour rencontrer et former tous les nouveaux membres (plus de 2 200) issus des 27 anciennes villes. Ça nous a d'abord permis d'apporter des réponses aux inquiétudes et surtout aux mythes entourant notre syndicat.

La réponse a été très bonne et ça nous a aussi permis de tisser des liens », explique Norman.

Les jeunes (35 ans et moins) ont été recrutés par le biais du journal syndical, du comité jeunes et par un envoi postal.

Faire tomber les barrières

Pour le comité d'éducation et d'action politique, il est important de créer un climat où les barrières tombent entre dirigeants syndicaux, formateurs et jeunes membres. La formation est non conventionnelle et interactive. « Par exemple, l'histoire qu'on leur montre est toujours en mouvement, elle est faite d'une multitude d'expériences de vie. Les jeunes sont invités à trouver des exemples dans leur propre famille. Ils peuvent ainsi se

raccrocher à du concret sur les différences entre aujourd'hui et autrefois », rappelle Christian Dufresne, président de ce comité à la section locale 301.

L'École des jeunes touche également à la concentration des médias, au traitement médiatique des événements syndicaux, aux lois du travail, à la procédure d'assemblée, aux combats à venir sur des enjeux locaux, mondiaux (ALÉNA, ZLÉA, etc.), sociaux, environnementaux.

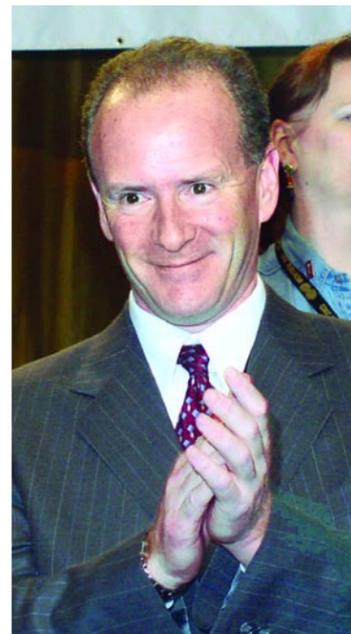
« On peut évaluer le succès de l'École des jeunes quand on voit les participants et les participantes s'impliquer activement dans toutes les activités du syndicat et être présents aux assemblées générales. Alors on peut se dire mission accomplie », conclut Jean-Paul Lahaie, membre du comité et formateur.



Le dernier groupe sorti de l'École des jeunes de la section locale 301 du SCFP

Lorsque les syndicats s'entraident

L'ALLIANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA (AFPC-FTQ) VIENT DE SE JOINDRE AUX NOMBREUX SYNDICATS AU PAYS QUI SONT DÉJÀ MUNIS D'UN FOND D'ENTRAIDE. LE FONDS DE JUSTICE SOCIALE DE L'AFPC DISPOSE D'UN MONTANT DE DÉMARRAGE DE 600 000 \$. ON ESPÈRE BIENTÔT ATTEINDRE UN BUDGET ANNUEL DE 2,6 MILLIONS \$ AVEC DES CONTRIBUTIONS D'EMPLOYEURS. POUR ATTEINDRE CET OBJECTIF, L'AFPC VA NÉGOCIER AVEC LES EMPLOYEURS LE VERSEMENT D'UN CENT DE L'HEURE POUR CHACUN DE SES 150 000 MEMBRES, DONT PLUS DE 30 000 AU QUÉBEC.



Jérôme Turcq, vice-président au Québec de l'AFPC et vice-président de la FTQ, lors du congrès de son syndicat à Montréal, au printemps 2003

Lors du dernier congrès à Montréal, au printemps, les membres de l'AFPC ont adopté une résolution exigeant de leur syndicat qu'il négocie de telles contributions avec les employeurs. « Je me réjouis de cette initiative progressiste démontrant notre capacité à s'ajuster aux réalités sociales », a déclaré Jérôme Turcq, vice-président au Québec de l'AFPC et vice-président de la FTQ. Comme bien d'autres, il croit que la mission syndicale dépasse largement le cadre de la simple négociation collective. Pour lui, ces fonds d'entraide sont un exemple concret des moyens efficaces dont peuvent se doter les syndicats en cette ère de mondialisation des échanges commerciaux.

Une mission large

Le fonds de l'AFPC sera consacré au développement international, à la lutte contre la pauvreté, au secours d'urgence, à l'éducation et aux communications entre travailleurs et travailleuses au Canada et ailleurs dans le monde.

Le confrère Turcq voit de nombreux avantages concrets à un tel fonds d'entraide. D'abord, il est plus facile de contrecarrer des mesures répressives quand les syndicats de tous les pays sont bien équipés pour mener des luttes efficaces. De plus, l'économie canadienne en profite par les transactions commerciales que les fonds

d'entraide suscitent. Aussi, les syndicalistes d'ici auront l'occasion d'acquérir une expérience nouvelle au contact de leurs confrères et consoeurs des autres pays.

Au fil des ans, l'AFPC a déjà participé à de nombreuses activités de solidarité au Canada et ailleurs: aide d'urgence lors d'inondations au Manitoba et lors de la tempête de verglas au Québec et en Ontario; aide aux syndicalistes et syndicats dans les régimes répressifs; aide aux syndicats et aux ONG dans la création de structures efficaces; initiatives de développement économique et plusieurs autres.

Les fonds d'entraide syndicaux comme celui de l'AFPC, du SCEP ou des Métallos représentent une réponse concrète à la mondialisation et à la domination croissante des grandes corporations. Ils constituent un contrepoids et favorisent:

- ▼ la collaboration entre les syndicats et avec les organismes de la société civile;
- ▼ les échanges de renseignements et la participation aux mêmes campagnes;
- ▼ le développement de programmes d'éducation communs;
- ▼ l'amélioration de la santé et de la sécurité du travail;
- ▼ l'égalité entre les hommes et les femmes;
- ▼ le renforcement des organisations de travailleurs et de travailleuses;
- ▼ et le développement économique.



GRATUITE, OBLIGATOIRE ET LAÏQUE

La lutte pour la réforme de l'éducation

«Un peuple est fort quand il sait lire; quand il sait lire, un peuple est grand.»

- Gustave Francq

La rentrée des classes...sociales

Depuis la fin du 19^e siècle, la démocratisation de l'éducation était devenue, pour les syndicats nord-américains à l'origine de la FTQ, un élément fondamental d'une réforme en profondeur de la société. Le syndicaliste Gustave Francq, fondateur du *Monde ouvrier*, était l'un de ses plus ardents défenseurs.

Comme le rappelle son biographe Éric Leroux, Francq fut la «cible de choix du clergé et des nationalistes... On l'attaque pour ses idées, mais on met en relief aussi ses origines européennes et ses accointances avec la franc-maçonnerie pour le discréditer. Toutefois, il ne se laisse pas facilement intimider et il a la réplique facile.»

Au Québec, les syndicats nord-américains réclament depuis 1892 l'instruction gratuite et obligatoire, l'uniformité des manuels scolaires à partir de 1902 et la création d'un ministère de l'Éducation depuis 1904. En 1906, le Conseil des métiers et du travail de Montréal (CMTM) se prononce en faveur de la laïcisation partielle des écoles et demande une augmentation des salaires des instituteurs et institutrices laïques.

On demande également la création de bibliothèques publiques, la gratuité des écoles du soir, la création d'écoles techniques et commerciales et la centralisation des commissions scolaires à Montréal. Déjà, on parlait de fusions à Montréal!

La Commission royale d'enquête sur l'éducation (1909-1910)

Créée en juillet 1909 et présidée par le sénateur libéral Raoul Dandurand, la Commission royale d'enquête sur l'éducation doit se pencher sur la centralisation des commissions scolaires en une commission unique et sur l'élection des commissions d'école.

Montréal compte alors plus d'une trentaine de com-

missions scolaires qui jouissent d'une entière liberté en matière de sélection des manuels scolaires. Les manuels utilisés varient d'une commission à l'autre, chaque déménagement entraîne des dépenses considérables pour les familles ouvrières.

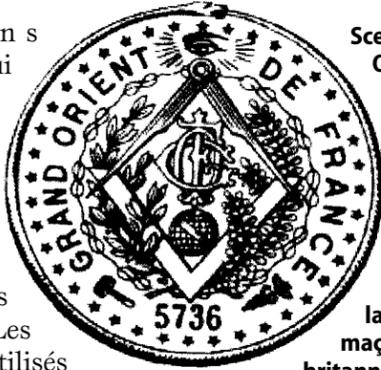
C'est pourquoi tant le CMTM que le Comité exécutif de la province de Québec du Congrès des métiers et du travail du Canada (qui deviendra la Fédération provinciale du travail du Québec) font pression sur le gouvernement Gouin et sur les conseillers municipaux en faveur de l'uniformité des manuels scolaires.

En 1909, Francq présente une résolution demandant l'uniformité des livres pour l'ensemble du Québec. Selon lui, les deux tiers des livres scolaires sont imprimés par les communautés religieuses qui les vendent au prix le plus élevé possible, tout en les gardant au programme le moins longtemps possible.

Mémoire du Parti ouvrier

On a retrouvé récemment le texte intégral de la présentation du Parti ouvrier, le bras politique des syndicats nord-américains au Québec, le 21 décembre 1909 devant la Commission Dandurand.

La délégation était composée de Gustave Francq (Union typographique Jacques-Cartier, aujourd'hui la section locale 145 du *Syndicat des communications, de l'énergie et du papier*), du député ouvrier Alphonse Verville (*Plombiers, section locale 144*), de Narcisse Arcand (*Fra-*



Sceau du Grand Orient de France. Fondée en 1896, la loge *L'Émancipation* est rattachée au Grand Orient de France qui, contrairement à la franc-maçonnerie britannique, propose un

modèle plus libre de croyance axée sur les idéaux de la Révolution française plutôt que sur la croyance en Dieu et la promotion du Grand Architecte de l'Univers. Force et Courage, fondée par Gustave Francq en 1910, relève de la même obédience.

ternité unie des charpentiers-menusiers, section locale 134) et d'Isidore Tremblay (*Union internationale des plâtriers*). En voici quelques extraits pour notre mémoire collective :

«Le Parti ouvrier, représentant 20 000 membres en activité, croit devoir, dans l'intérêt des classes ouvrières et des familles pauvres, réclamer la création d'une commission scolaire unique pour Montréal et la banlieue (...) Au nom des familles pauvres et nombreuses que nous représentons, et dont la vie est faite de travail pénible, incessant, et de sacrifices de tous genres, nous vous demandons de nous donner l'instruction gratuite.

«Pour nous, cette question de réformes scolaires n'est pas une question religieuse, mais uniquement nationale. C'est pourquoi nous réclapons la création d'une

commission scolaire unique élue par le vote populaire et, en tête de toutes les réformes, nous réclapons la création d'un ministère de l'Instruction publique à Québec.

«Il est de la plus haute importance que des réformes soient accomplies dans le plus bref délai, car l'élément canadien-français est en train de perdre une part de son influence et de sa prépondérance dans la province de Québec même, pour n'avoir pas été armé suffisamment pour les luttes quotidiennes de la vie.»

Les Pour et les Contre

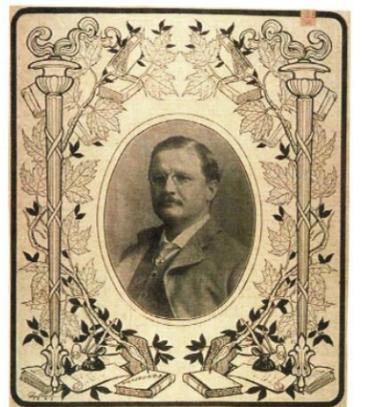
Francq peut compter sur l'appui de plusieurs membres de l'aile progressiste du Parti libéral, dont Godfroy Langlois, surnommé «l'avocat du diable». Langlois, un ami personnel de Francq, est alors directeur du journal *Le Pays*, imprimé sur les presses de la Mercantile de Francq. Langlois est également membre de la loge *L'Émancipation*, affiliée au Grand Orient de France, dont Francq faisait partie avant qu'il ne fonde lui-même une seconde loge de même obédience, Force et Courage, en 1910. Le maire de Montréal, Honoré Beaugrand, faisait également partie de la première.

Pour leur part, les syndicats catholiques, ancêtres de la CSN, s'opposent à l'école gratuite et obligatoire et au principe d'uniformité des livres. À partir de 1919, les syndicats catholiques font aussi des représentations à Québec pour combattre ces réformes. Dans *Le Monde ouvrier*, Francq est cinglant :

«Cette demande ne nous étonne pas, on devine, on sent d'où elle vient; ce qui nous surprend, c'est que la délégation n'ait pas demandé une loi décrétant l'ignorance obligatoire (...) Tout le monde sait que l'ins-



Atelier de la loge *L'Émancipation* en 1910, sis au 314 Sainte-Catherine Ouest. Les croix indiquent l'emplacement des locaux.



Godfroy Langlois (Album Universel, février 1903). En 1910, il fonde *Le Pays*, journal d'opinion imprimé par Gustave Francq. Il fut élu député libéral à l'Assemblée législative du Québec trois fois de suite jusqu'en 1914, alors qu'il devint agent officiel du Québec en Belgique. Il a été la figure de proue de la Ligue de l'enseignement et membre de la loge *L'Émancipation*.

truction rend le peuple malheureux, que plus on est ignorant moins on comprend, et que moins on comprend, plus on se laisse «emplir» facilement.»

Il faudra cependant patienter encore. L'école ne sera obligatoire qu'en 1944, sous le gouvernement libéral d'Adélard Godbout. Et il faudra attendre la Révolution tranquille et la rapport Parent pour que soit créé un ministère de l'Éducation en 1964. Et puis, il n'y a pas si longtemps que la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) est devenue, par législation, la Commission scolaire de Montréal.

Le Vieux Gustave



- Ces réformes ne nous paraissent pas désirables à nous de la classe bourgeoise, de la classe aisée...

- Soit, mais elles nous semblent urgentes à nous de la classe ouvrière, de la classe lésée...

Journal *Le Pays*, 4 mars 1911



À la Source

BULLETIN DE LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC (FTQ) / SUPPLÉMENT AU MONDE OUVRIER, SEPTEMBRE-OCTOBRE 2003

DEUX FORUMS À LA FIN OCTOBRE

Un coup de jeune à la prévention

En 2001, on déplorait 57 décès et 62 854 blessures chez les jeunes de 14 à 24 ans au Canada. Ces statistiques alarmantes en matière de santé et sécurité du travail chez les jeunes nécessitent une mobilisation générale. Il s'agit d'une situation inacceptable qui fera l'objet de débats au deuxième forum public de l'Association des commissions des accidents du travail du Canada (ACATC), du 26 au 28 octobre au Palais des congrès de Montréal.

D'ici 2007, pas moins de 2 millions de nouveaux emplois seront créés et 70% d'entre eux feront l'objet d'une formation professionnelle et technique. Mais y aura-t-il de la formation en santé et sécurité du travail?

« Quand on discute de santé chez les jeunes, on parle de toxicomanie et de conduite dangereuse, mais rarement du travail et des conditions qui prévalent dans les emplois occupés par les jeunes », note le président de l'ACATC, Ralph Mc Ginn.

Les jeunes ont droit à un environnement de travail sécuritaire

Même constat du côté du comité jeunes de la FTQ. « On a beaucoup parlé de la situation des jeunes depuis deux ou trois ans. On a beaucoup parlé de leur taux de chômage, du décrochage scolaire, du taux de suicide, des clauses orphelins, de la précarisation des emplois, des emplois atypiques, à temps partiel. Mais plus rarement parle-t-on de la situation des jeunes en emploi, explique Jacques Théoret, conseiller syndical à la FTQ et responsable du dossier Jeunes.

« On discute des jeunes en termes de statistiques et il faut le faire, mais il faut aussi aller plus loin, se pencher sur leur réalité dans les milieux de travail si nous voulons rectifier le tir et faire en sorte que les jeunes puissent œuvrer dans un environnement de travail sécuritaire. »

Des statistiques pour le Québec

Au Québec, la CSST nous rappelle que sur 490 000 jeunes de moins de 24 ans qui ont un emploi, 24 000 travailleurs de 24 ans ou moins se blessent au travail et 15 y perdent la vie. Pour l'année 2000, alors que les jeunes de 15 à 30 ans ne représentaient que 28% de la population active, ils cumulaient 32% de tous les accidents alors que les 46 ans et plus, comptant pour 30% de la population active, n'avaient que 25% de tous les accidents.

« Ce nombre d'accidents chez les jeunes ne peut s'expliquer par un seul facteur. Il témoigne de réalités à la fois économiques, psychologiques et sociales. Mais la formation en prévention, dès l'arrivée dans un nouvel emploi, est sans contredit un facteur prépondérant. Elle a une



SUITE EN PAGE 10

LE RESPECT DES OUTILS PEUT SAUVER DES VIES

ON DISCUTE SOUVENT DANS NOS MILIEUX DE TRAVAIL DES ATTITUDES À ADOPTER, DES GESTES À POSER EN MATIÈRE DE PRÉVENTION POUR TRAVAILLER DANS UN MILIEU SÉCURITAIRE. MAIS PLUS RAREMENT S'ATTARDE-T-ON AUX OUTILS DE TRAVAIL ET À LEUR ENTRETIEN SÉCURITAIRE. ET POURTANT...



SYLVAIN LUPARI

Parlez-en aux monteurs de ligne d'Hydro-Québec pour qui l'entretien adéquat d'un outil comme le bâton isolant peut faire toute la différence entre... la vie et la mort! Il en était abondamment question dans la dernière édition du journal *Le 1500* du Syndicat des employé(e)s de métiers d'Hydro-Québec, affilié au SCFP-FTQ. Le bâton isolant est « un des outils les plus importants pour la protection du monteur dans l'exécution de sa tâche journalière, mais combien négligé par rapport au rôle de protection qu'il doit remplir.

« Est-ce que l'outil est bien remis dans le camion de façon à ce qu'il ne s'abîme pas? Est-ce que les composantes sont en bon état? Est-ce que certains ont tendance à s'en servir pour frapper? Est-ce qu'on s'assure que le test diélectrique a été effectué dans les délais prévus? La grande question: est-ce que je passe le chiffon au silicone avant chaque utilisation et est-ce que j'en profite pour faire l'inspection visuelle afin de m'assurer que le bâton est en bon état? »

Ce questionnaire origine de la Région Richelieu où des « événements d'origine électrique » se sont produits

avec des bâtons isolants. Mario Plouffe, représentant syndical à la prévention, rappelle que lors de l'enquête, on a constaté que les produits d'entretien utilisés n'étaient pas les bons et qu'ils servaient de conducteur lors de pluie ou de bruine.

Ce produit avait été recommandé par un ingénieur d'Hydro-Québec et par Posi-Plus pour le nettoyage des mâts de nacelles. Étant donné les bons résultats obtenus sur ces mâts, le même produit a été utilisé pour les bâtons isolants.

Un deuxième accident a mené à une nouvelle procédure d'entretien des bâtons: l'utilisation d'un chiffon au silicone afin que l'eau de pluie perle sur le bâton et pour éviter qu'elle ne devienne un conducteur. Bref, le bâton isolant doit en tout temps avoir l'apparence d'un neuf et être sec.

Un bâton qui devient un conducteur peut avoir des conséquences tragiques pour un monteur de ligne, mais imaginez des outils à air comprimé pour d'autres corps de métier, une scie à chaîne sans arrêt d'urgence, un vérin fissuré, etc. Les outils doivent vraiment devenir des... outils de prévention!

ACCIDENT MORTEL À LA MINE KIENA DE VAL-D'OR

L'employeur plaide coupable

La compagnie Mc Watters, propriétaire de la mine Kiena, près de Val-d'or, a plaidé coupable en juin dernier aux accusations de négligence portées contre elle par la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST). Ces accusations faisaient suite au décès d'un travailleur, Guy Morin, écrasé sous 300 tonnes de minerai.

Le Syndicat des Métallurgistes (FTQ) salue cette victoire importante dans son combat pour prévenir à la source les dangers d'accidents mortels dans

les mines. « Nous espérons que cette condamnation fera réfléchir non seulement cette compagnie mais aussi toutes les autres entreprises minières. La nature même de cette industrie est dangereuse pour les travailleurs. Les employeurs doivent adopter des mesures radicales de prévention sur les lieux de travail », a indiqué Denis Lévesque, permanent du Syndicat des Métallurgistes (FTQ).

La CSST a demandé que soit imposée l'amende prévue, compte tenu de la gravité des accusations et de l'accident. En vertu de la loi,

l'amende maximale est fixée à 20 000 \$. Mc Watters devra donc payer cette somme ainsi que les frais. En cas de récidive, l'amende pourrait s'élever à 50 000 \$. « Cela ne nous redonnera pas notre confrère de travail mais au moins sa mort servira à protéger d'autres travailleurs. C'est assez rare qu'un employeur ait à verser une amende aussi élevée », a conclu Denis Lévesque.

Rappelons que l'instabilité du terrain qui a provoqué l'effondrement avait été rapportée au responsable de la mine.

SUITE DE LA PAGE 9

incidence directe sur les taux d'accident », rappelle Jacques Théoret.

Le préjugé des jeunes travailleurs de passage

Le conseiller syndical de la FTQ note que les jeunes sont trop souvent considérés comme des travailleurs de passage. « Les employeurs, mais parfois aussi les syndicats, croient que les jeunes n'ont pas nécessairement besoin de la même formation, des mêmes outils ou équipements que les travailleurs et travailleuses à temps plein. Ce préjugé a la vie dure et entraîne des conséquences bien réelles sur la santé et la

sécurité des jeunes qui ne doivent pas coûter trop cher en salaires et en formation », ajoute-t-il.

Conscients des enjeux importants auxquels sont confrontés les jeunes travailleurs et travailleuses, la FTQ et ses syndicats affiliés participeront donc au deuxième forum de l'ACATC de même qu'au Grand Rendez-vous en santé et sécurité du travail les 28 et 29 octobre. La FTQ aura un stand d'information à l'occasion de cette dernière activité qui se déroulera également au Palais des congrès de Montréal.

Pour plus d'infos sur le forum de l'ACATC, visitez le www.opus3.com/forum ou téléphonez au (514) 395-1808.

DEUX ANNÉES SUFFISENT

Les travailleurs par quarts à bout

PARCE QUE LE TRAVAIL PAR QUARTS OFFRE DES CONDITIONS DE VIE TRÈS DIFFICILES, LES TRAVAILLEURS ONT TENDANCE À VOULOIR EN CHANGER DANS LES DEUX ANNÉES SUIVANT LEUR ENTRÉE EN FONCTION À UN TEL POSTE. ILS OPTENT ALORS POUR UN HORAIRE NORMAL, MÊME S'IL LEUR FAUT QUITTER IRRÉVOCABLEMENT CE MARCHÉ.

La plus récente *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes*

(ESCC) laisse croire que le travail par quarts entraîne des effets néfastes à long terme sur la santé physique et émotionnelle des gens soumis à ce rythme de vie. Ajoutez à cela les problèmes psychosociaux provoqués par une vie sociale limitée, tous les éléments sont réunis pour provoquer leur exode.

La majorité des travailleurs de quarts (quart rotatif, quart irrégulier, poste de soirée), qui représentent plus de 30 % de la population active du Canada, travaillent selon un tel horaire pour satisfaire les exigences liées à l'emploi et non par choix.

Une nouveauté, cette étude associe des effets négatifs à long terme au travail par quarts surtout chez les hommes, qui développent plus de troubles chroniques au cours des quatre années suivant l'affectation à un tel poste. Comme les femmes choisissent plus largement l'horaire de quarts, elles seraient plus tolérantes à ses effets sur la santé.

Source: Shields, Margot, « La santé des travailleurs de quart au Canada », Tendances sociales canadiennes, no. 69, été 2003, Statistique Canada, 11-008.

1. Données recueillies en 1994-1995, 1996-1997 et 1998-1999



Jacques Théoret, conseiller syndical responsable du dossier Jeunes à la FTQ

Un nouveau conseil d'administration



L'Association sectorielle paritaire de l'imprimerie, un organisme sans but lucratif voué à la promotion de la prévention des accidents du travail et des lésions professionnelles, a un nouveau conseil d'administration. Y siègent notamment les confrères Michel Handfield, du Syndicat des communications, de l'énergie et du papier (SCEP-FTQ), Gaétan Cajolais et Larry Myles, tous deux du Syndicat international des communications graphiques (SICG-FTQ). Michel Handfield, deuxième à partir de la droite dans la rangée du bas, est coprésident syndical du conseil. Quelque 2 500 entreprises oeuvrent dans le secteur de l'imprimerie au Québec.

Un nouvel Institut santé et société à l'UQAM

L'UQAM A RÉUNI EN JUIN LE PLUS IMPORTANT REGROUPEMENT MULTIDISCIPLINAIRE DE CHERCHEURS AU CANADA SOUS LES AUSPICES DU TOUT NOUVEL INSTITUT SANTÉ ET SOCIÉTÉ QUI PERMETTRA NON SEULEMENT D'AMÉLIORER LES RETOMBÉES DES RECHERCHES FONDAMENTALES ET APPLIQUÉES, MAIS AUSSI DE CONTRIBUER À FAIRE EN SORTE QUE LA SANTÉ DE LA POPULATION SOIT LA MEILLEURE POSSIBLE.

Les travaux de l'Institut mettront l'accent sur l'identification des déterminants psychologiques, culturels, sociaux et environnementaux de la santé et des problèmes de santé, de même que sur l'évaluation scientifique d'interventions médicales

et non médicales visant à prévenir des problèmes de santé et les incapacités pouvant en résulter.

Au nombre des thèmes de recherche suggérés par l'Institut à l'occasion de son lancement: le développement des enfants dans leur milieu de vie,

l'éducation à la prévention, l'économie de la santé, l'itinérance et l'accessibilité aux services de santé, la santé et sécurité du travail, etc.

Parions que la FTQ et ses syndicats affiliés sauront tirer parti de cet important groupe de recherche.

UQAM

Institut Santé et société
Université du Québec à Montréal

Prendre le temps de vivre au travail et en famille

Le travail prend de plus en plus de place dans notre vie. Cependant, les travailleuses et les travailleurs sont aussi des conjoints, des parents, des fils et des filles, autant de responsabilités que chacune et chacun doivent assumer. Comment trouver l'équilibre entre ces différents engagements, comment préserver notre santé mentale en conciliant la vie au travail et la vie de famille ?

Ces questions seront abordées lors de la 16e conférence des délégués et déléguées sociaux du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain. On parlera des moyens de trouver l'équilibre entre vie privée et travail, de différentes expériences de conciliation travail/famille et de l'importance des pères dans la vie des enfants.

Rose-Marie Charest, présidente de l'Ordre des psychologues du Québec, ouvrira la conférence lors de la soirée du 25 novembre. Le lendemain, Marie Leahey, coordonnatrice du comité Femmes et développement régional, ainsi que deux intervenants de la Régie régionale de la Montérégie seront les invités.

La conférence aura lieu les 25 et 26 novembre à l'Auberge Universel, 5000, rue Sherbrooke Est à Montréal. Pour informations, appelez Francine Burnonville ou Daniel Champagne au Conseil régional FTQ de Montréal : (514) 387-3666.

Ateliers de misère

Le parent américain du SVTI-FTQ, UNITE, avec d'autres groupes militant contre les ateliers de misère, vient de remporter une victoire juridique importante: un règlement de 20 millions de dollars américains contre les abus commis dans des ateliers de misère à Saipan, une île du Pacifique. Le jugement inclut un code d'éthique détaillé ainsi qu'un programme de surveillance indépendant. La cause impliquait les géants de la vente au détail Sears, J.C. Penney et Calvin Klein.

Traduit de *Labour News & Graphics*, Association canadienne de la presse syndicale, mai 2003, vol. 18, no 5, p. 9.

UN NOUVEAU VICE-PRÉSIDENT AU BUREAU DE LA FTQ

Harold Gauthier, le nouveau directeur du Bureau conjoint de Montréal du Syndicat du vêtement, textile et autres industries (SVTI-FTQ), a été assermenté vice-président de la FTQ lors du Conseil général du 27 mai dernier.

Né en 1964 à Murdochville en Gaspésie, où son père était militant du Syndicat des Métallos à la mine Gaspé, Harold Gauthier a fait un baccalauréat en relations industrielles à l'Université de Montréal. Il a commencé à travailler en 1994 comme représentant du SVTI (vêtement pour hommes et textile).

On le voit ici entouré du président de la FTQ, Henri Massé, et du secrétaire général René Roy.



SERGE DONGUÉ

LES MOTS QU'IL FAUT

Mis à part

L'expression *mis à part* reste invariable si elle est placée avant ce qui est exclu. Par exemple : **Mis à part ce détail, tout va bien.**

Mais l'on écrira : **Ces quelques fautes mises à part.**

Partie prenante (être)

On doit écrire : **« je suis partie prenante de »** et non **« je suis partie prenante à ».**

Nouvelle victoire du SCFP au municipal

Dans les Hautes-Laurentides, les quelque 45 employés cols blancs et cols bleus de la nouvelle ville de Rivière-Rouge ont majoritairement choisi le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP-FTQ) comme unique agent négociateur. Appelés à se prononcer lors d'un vote d'allégeance syndicale, 55% des employés municipaux ont opté pour le SCFP de préférence à la CSN, au cours de l'été.

La nouvelle ville de Rivière-Rouge est née de la fusion des quatre anciennes municipalités de L'Annonciation, Sainte-Véronique, Marchand et La Macaza.

DÉFI RABASKA FTQ

Une compétition haute en couleurs

C'est au Cap-de-la-Madeleine, en plein mois d'août, qu'a eu lieu la première édition du Défi Rabaska FTQ, une compétition de canotage à laquelle ont participé une dizaine d'équipes, sous la présidence d'honneur de notre confrère Michel Dupont, représentant régional de la FTQ Mauricie – Centre-du-Québec.

L'événement a été organisé par des membres de la Fédération des syndicats du secteur de l'aluminium (FSSA), du Syndicat des Métallos et de la section locale 2000 du Syndicat canadien de la fonction publique, dans un geste de solidarité à l'intention des scouts de la région.

Durant l'été, l'équipe de rameurs aux couleurs de la FTQ a participé à plusieurs compétitions et a remporté le prix de l'équipe la plus persévérante lors de la Grande Finale Rabaska CHOI Radio X 2003 entre La Tuque et Shawinigan : un parcours d'environ 140 km sur deux jours.

«Durant une période de quatre mois, nous étions une quinzaine de membres FTQ à préparer la saison, à s'entraîner et à s'encourager», mentionne le porte-parole Denis Lepage, de la FSSA / Métallos. *Cela a été une expérience de solidarité enrichissante pour toute l'équipe.*»



SERVICE DE L'INFORMATION SCFP

Mondialisation et travail

Mondialisation et travail est le titre d'une récente publication de l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS), signée Pierre-Antoine Harvey.

Le contenu de cette modeste brochure est bien adapté aux néophytes de la mondialisation qui veulent comprendre le concept et connaître ses impacts sur les conditions de travail, au Nord mais surtout au Sud. On y retrouve plusieurs exemples de ce qui se passe dans les *maquiladoras* et autres

zones franches.

L'auteur a eu la bonne idée d'y inclure les définitions de mots et concepts qu'on retrouve couramment dans ce type d'ouvrage.

Pierre-Antoine Harvey détient un bac en sciences politiques de l'Université Laval et est étudiant à la maîtrise en sciences économiques à l'UQAM. Il travaille au Collège FTQ-Fonds depuis 2001. Il donne aussi de la formation sur les normes du travail pour l'organisme *Au bas de l'échelle*.

LISTE DES CONFLITS FTQ AU 9 SEPTEMBRE 2003

EMPLOYEUR	VILLE	NOMBRE DE TRAVAILLEURS	SYNDICAT	DÉBUT DU CONFLIT
Ville de Malartic (cols blancs)	Malartic	5	SCFP-4224	2002-04-29 (lock-out)
Centre d'accès à l'information juridique Montréal	Montréal	12	SCG -41M	2003-02-25
Municipalité de Sainte-Béatrix	Sainte-Béatrix	6	SCFP-4290	2003-03-11
Municipalité de Saint-Jean-de-Matha	Saint-Jean-de-Matha	10	SCFP-4255	2003-03-11
Banque Nationale	Fermont	7	Métallos	2003-06-16 (lock-out)
Toyota Duval	Boucherville	19	TCA-4511	2003-08-12
Matériaux Cascades	Louiseville	55	SCEP-866	2003-08-14
Aramark Québec inc.	Saint-Laurent	70	AIMTA-712	2003-08-14
Kruger inc. (Scierie Manic)	Ragueneau	110	SCEP-2250	2003-08-17
Acton International inc.	Acton Vale	400	SCEP-480	2003-08-30 (lock-out)

Un millier de nouveaux membres pour le SQEES-298

Les travailleuses et travailleurs du Centre hospitalier régional de Trois-Rivières (CHRTR) sont maintenant représentés par le Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (SQEES-FTQ). C'est ce qu'a décidé le commissaire Jacques Daigle le 26 mai dernier.

Dans la foulée d'une fusion administrative de deux établissements, le syndicat affilié à la FTQ a profité de la dernière période de maraudage du secteur public pour convaincre la majorité de près de 1000 travailleuses et travailleurs des deux sites d'adhérer à son organisation,



De gauche à droite : Gilles Vallée, conseiller; Yves Isabelle, secrétaire-trésorier; Luc Charpentier, président de l'unité; Raymond Forget, Alain Perreault et Daniel Boyer, respectivement président, conseiller syndical et secrétaire général du SQEES-298. N'apparaissent pas sur la photo : Rosaire Hamelin, vice-président, Claude Fournier, secrétaire correspondant, Jean-François Johnson, conseiller et Isabelle Milette, conseillère du syndicat local.

au détriment du syndicat de la CSN. L'ensemble des travailleuses et travailleurs du CHRTR sont ainsi réunis en une seule unité d'accréditation.

« Nous sommes fiers d'appartenir à la plus grande centrale syndicale au Québec, la FTQ, et d'être membres d'une organisation syndicale près de ses membres, le SQEES-298 », a déclaré Luc Charpentier, président du syndicat local.

En apprenant la décision, le président du SQEES-298, Raymond Forget, a dit comprendre la déception des personnes restées attachées à leur ancien syndicat. « Nous nous engageons à tout mettre en œuvre pour les rallier et faciliter la formation d'un seul et nouveau groupe. » Il a remercié ceux et celles qui ont accordé leur confiance à son syndicat.

POUR LES PAYS DU SUD

Des vélos de solidarité qui se transforment en gagne-pain

Vous avez un vélo usagé qui s'empoussière quelque part? Vous attendez la prochaine vente de garage sinon il finira ses jours au dépotoir? Vous aurez bientôt l'occasion de faire d'une pierre deux coups: vous en débarrasser en posant un geste de solidarité envers une famille du Sud.

La FTQ s'associe à *Cyclo Nord-Sud* et vous lance un appel: participez à notre collecte de vieux vélos qui se tiendra au Complexe FTQ-Fonds le mardi 21 octobre.

Vous pouvez faire revivre ce vélo oublié et le transformer en outil de développement ou en gagne-pain pour une famille du Sud. Là-bas, que ce soit en Amérique latine, en Afrique ou en Asie, des millions de gens n'ont que leurs deux pieds pour se déplacer. Votre vélo peut transporter des enfants à l'école ou des travailleurs agricoles au champ, soulager les corvées des femmes, servir de véhicule de livraison et à la fois de gagne-pain à un père de famille.

« Pour un travailleur des champs du Sud, le trajet à pied est souvent de plus d'une heure, le matin et le soir, raconte la directrice fondatrice de *Cyclo Nord-Sud*, Claire Morissette. Avec un vélo, c'est trois fois moins long; ça signifie un gain de un jour de salaire par semaine. »



Un vélo a une deuxième vie de plus de 20 ans au Sud. Il sert de moyen de transport et de gagne-pain à des milliers de familles.

Au secours des femmes

Au Sud, ce sont les femmes qui sont chargées des corvées. Elles perdent souvent plus de la moitié de leur journée à marcher pour quérir l'eau, le bois de cuisson et les denrées nécessaires à la survie de la famille. Quant aux fillettes, elles sont retirées de l'école pour s'acquitter de ces tâches quotidiennes et se retrouvent sous-scolarisées.

Grâce à un vélo, les femmes peuvent transporter trois fois plus de poids en trois fois moins de temps et ainsi dégager du temps pour s'éduquer et augmenter leurs revenus. *Cyclo Nord-Sud* incite donc ses partenaires du Sud à donner en priorité les vélos aux femmes.

Plus de 6000 vélos québécois roulent maintenant à Cuba, au Mexique, au Nicaragua, au Guatemala, en Afrique du Sud, au Came-

roun, au Burkina Faso ainsi qu'au Ghana et au Togo. *Cyclo Nord-Sud* a effectué plus de 70 collectes (écoles, clubs de l'âge d'or, scouts, Optimistes, etc.) à la grandeur du Québec depuis ses débuts en 1999. C'est à notre tour de contribuer.

En ajoutant un petit don de 10\$ pour financer le transport, vous recevrez un reçu d'impôt pour le don... et pour la valeur marchande du vélo (50 \$ en moyenne).

C'est donc un rendez-vous, le 21 octobre, de 7 h à 10 h, au 565, boul. Crémazie Est, au rez-de-chaussée de la tour FTQ. Nous aurons besoin d'une dizaine de bénévoles pour quelques heures. Une collation sera servie. Pour informations ou pour offrir vos services, communiquez avec Carole Clément, Service des communications FTQ au (514) 383-8028.

REQUÊTES EN ACCRÉDITATION / MAI, JUIN ET JUILLET 2003

▼ **SCFP** : Université de Sherbrooke – personnel de soutien, CHSLD L'Estriade (Sherbrooke), municipalité de Rivière-Rouge (Hautes Laurentides), Régie du transport (St-Jérôme), Centre de services en déficience intellectuelle (Trois-Rivières), MRC de Charlevoix-Est (Clermont)

▼ **Métallos** : Alcan (usine d'Alma), hôtel Le Grand Lodge (Mont-Tremblant), Porlier Express (Sept-Îles), Recmix (Sorel, Contrecoeur), Plastiques Novaprofil (Ste-Julie), Produits d'acier Hason (Berthierville), Produits de métal Savico (Berthierville), Soleno (St-Jean-sur-Richelieu), Sécur-Action (Montréal), Sécurité Gentel (Joliette, Drummondville, St-Hyacinthe, Shawinigan)

▼ **SCEP** : Les Cercueils Saint-Laurent (St-Juste-du-Lac), Produits chimiques Betz – bureau (Montréal), Ectec – sylviculture (Béarn), Pival International (Salaberry-de-Valleyfield)

▼ **TUAC** : restaurant Tim Hortons (Longueuil), Sobey's-IGA Extra (St-Georges-de-Beauce), Super C (Joliette), Épicerie Le Végétarien (Drummondville), Pausematic (Chicoutimi), Transport Réjean Venne (Québec), HydroSerre (Mirabel), Centre de distribution Métro (Aston Jonction), Distribution Jules-Riverin (Chicoutimi), Donat Bertrand et Fils (Chicoutimi), Les Meubles Saint-Dames (St-Damase), Club 77 (Gatineau), Emballage Avico (Québec), Marché Beaulieu (Ste-Julienne), Marché Provigo (St-Donat), Textile Cavalier (St-Laurent)

▼ **Teamsters** : Super C (LaSalle), Imprimerie Transcontinental – encartage (Anjou), Solives ajourées (Ste-Marthe-du-Cap), Carrière Transelec (St-Mathieu-de-Beloil), Béton provincial (St-Laurent), Charcuterie Prodal (St-Léonard), Omya Canada (St-Armand), Structures d'acier Lamerain (Drummondville)

▼ **SQEES-UES** : centres de la petite enfance La Douce Couvée (Acton Vale) et Jean-Noël Lapin (Trois-Rivières), Centre hospitalier de Verdun – services informatiques (Montréal), Recall (Laval), Les Services alimentaires Bénélie (Trois-Rivières), Coop de services à domicile (St-Damase), marché Métro (St-Alphonse-de-Rodriguez), IMTT (Québec), Autobus La Québécoise - mécaniciens (La Prairie), Centre local de développement (Québec), Entretien Gamma (Québec)

▼ **AFPC** : stationnements Gestiparc (Québec)

▼ **TCA** : Techniméca International (Montréal)

▼ **AIMTA** : Aéromag 2000 (Dorval)

▼ **SEPB** : centre financier Saint-Enfant-Jésus (Montréal), Caisse Desjardins Maurilac – 3 points de service (Valcourt)

▼ **SVTI** : Vêtements Nino Wong (Montréal), Literies Universelles Paga (St-Laurent)

▼ **SITBCTM** : Méditron (Terrebonne)

▼ **FNFTU** : Bowater (Mitis), Bellerive Kanenda – usine de copeaux (Mont-Laurier)

▼ **AMI** : Les Systèmes d'échafaudages Péri (Laval)

▼ **Carreleurs** : Château Marbre et Granit (Québec)

▼ **Aiest** : cinéma Les Galeries de la Capitale – personnel d'accueil (Québec).

UN FTQ EXPRESS ÉLECTRONIQUE

Le 5 septembre, la FTQ a lancé deux nouvelles fonctions sur son portail Internet (www.ftq.qc.ca). Elles permettront une meilleure circulation de l'information, presque en temps réel, à la fois pour les membres internautes de la centrale et pour le grand public. On peut s'abonner à ces deux fonctions directement sur le portail.

D'abord, il s'agit d'une revue mensuelle de l'actualité syndicale diffusée le premier vendredi de chaque mois. Elle sera suivie d'un aperçu des enjeux, des événements et des activités à venir.

La seconde fonction permet aux internautes de recevoir les communiqués émis par la FTQ au moment même de leur diffusion sur les fils de presse. Le cas échéant, ces communiqués seront accompagnés de liens pour en faciliter la compréhension ou de communiqués sur le même sujet déjà émis par la centrale.

Ces deux outils répondent à une demande pressante des membres et ont été conçus pour faciliter les recherches des travailleurs et travailleuses de l'information.